

Ce PDF contient les informations liées à votre dossier de formation nécessaires pour échanger avec votre employeur dans le cadre d'une demande de prise en charge financière. Vous pouvez lui présenter pour expliquer votre demande de formation, toutes les informations qui lui seront utiles pour créditer votre compte sont en page 2.

À noter : si votre employeur ne prend pas en charge financièrement votre reste à payer, vous pourrez régler par carte bancaire ou annuler votre dossier.

Numéro de dossier : 421601121211

Informations du titulaire

Nom	BLANAR
Nom usuel	BLANAR
Prénom	ALAIN

Dossier de formation

Raison sociale de l'organisme de formation :
AFTRAL

Intitulé de la formation : Formation Cariste +
CACES® R489 Cat.3 - Expérimenté

Certification visée : Certificat d'aptitude à conduire
en sécurité (CACES) - recommandation 489
catégorie 3 - chariots élévateurs frontaux en porte-à-
faux

Dates de session : du 27/07/2026 au 28/07/2026

€ Financement

Prix de la formation	529,20 €
Droits de formation disponibles	- 379,20 €
Montant du reste à payer	150,00 €

Détails de la formation

Résumé de la formation

Théorie : Réglementation - Technologie des chariots de manutention - Principaux types de chariots - Notions élémentaires de physique - Stabilité - Risques liés à l'utilisation des chariots - Vérifications d'usage - Exploitation des chariots - Manutention des colis de marchandises dangereuses (ADR 1.3)* Pratique : Prise de poste et vérifications - Conduite et manœuvres : accès et descente en sécurité - Circulation - Adéquation - Opérations de manutention - Eco-gestes - Stationnement et arrêt- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance Passage test CACES®

Modalités d'inscription

Conditions spécifiques et prérequis

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

Modalités d'admission

Admission sans disposition particulière

Démarche à suivre

Pour co-financer une formation, vous avez la possibilité d'attribuer une dotation à votre salarié. Il s'agit de verser sur son compte des droits formation qui lui permettront de payer en totalité, ou en partie, la formation qu'il souhaite suivre.

Comment attribuer une dotation ?

L'attribution se fait en ligne sur l'Espace des Employeurs des Financeurs en **4 étapes** :

- 1 **Sélection de la typologie de dotation**
Le portail vous permet d'attribuer différentes typologies de dotation. Dans ce cadre, vous devez sélectionner la « dotation volontaire ».
- 2 **Identification du bénéficiaire et du montant à attribuer**
Vous devez renseigner :
 - ✓ Le nom de naissance de votre salarié
 - ✓ Le n° de sécurité sociale de votre salarié
 - ✓ Le montant que vous souhaitez lui verser
- 3 **Païement**
Le paiement se fera par virement à partir des références fournies en ligne.
- 4 **Attribution de la dotation**
Dès que le paiement est réceptionné, le montant versé est inscrit sur le compte formation de votre salarié et il peut le mobiliser pour s'inscrire en formation en se connectant à son espace **Mon Compte Formation**.

Accéder à l'Espace des Employeurs des Financeurs

Habilitation sur Net-Entreprises

Pour accéder à votre Portail **Mon Compte Formation**, vous devez au préalable vous habilitier sur la plateforme Net-Entreprises au service « Mon Compte Formation ».

Vous retrouverez toutes les informations pour vous inscrire sur le site **Net-Entreprises.fr**.

Connexion à l'Espace des Employeurs des Financeurs

Votre habilitation sera effective à compter du lendemain de sa validation sur Net-Entreprises.

Pour y accéder : <https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs>

i Informations générales

Retrouvez plus d'informations sur le Portail d'information aux Employeurs et aux Financeurs :

<https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs>

Le Ministère du Travail (représenté par la DGEFP) dont le siège social est situé à l'Hôtel du Châtelet 127, rue de Grenelle, Paris 7e, et la Caisse des Dépôts et Consignations sont conjointement responsables du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information du compte personnel de formation » (SI-CPF) conformément à l'article L. 6323-8 du Code du travail.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées aux fins de « Gérer les Comptes Personnels de Formation » dans les finalités définies à l'article R.6323-32 du Code du travail qui dispose qu'« est autorisé un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information du compte personnel de formation » (SI-CPF), permettant la gestion des droits inscrits, la gestion du parcours de formation du titulaire du compte, la mise à disposition des informations relatives à l'offre de formation et la prise en charge des actions de formation de l'inscription du titulaire du compte aux formations jusqu'au paiement des prestataires mentionnés à l'article L. 6351-1 du Code du travail. »

Le traitement répond une obligation légale (article L. 6323-8 du Code du travail) et réglementaire (article R. 6323-33 du Code du travail), qui inclut la gestion et le contrôle des droits inscrits sur le compte personnel de formation pour les abondements en droits complémentaires.

Aux termes de l'article R.6323-39 du Code du travail : "Les données à caractère personnel et les informations enregistrées dans le traitement sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la date du décès du titulaire du compte personnel de formation."

Les personnes concernées par le traitement « SI-CPF » disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement et de décider du sort de leurs données à caractère personnel après leur décès.

Les personnes concernées par le traitement « SI-CPF » peuvent exercer leurs droits en s'adressant par courriel à l'adresse suivante :

mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr

ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux 5, rue du Vergne 33059 Bordeaux Cedex, et d'y joindre toute pièce permettant de justifier leur identité et leur demande.

Les personnes concernées par le traitement « SI-CPF » peuvent contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse : <https://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles>.

Les personnes concernées par le traitement « SI-CPF » disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

Nous vous invitons à consulter notre Politique de « Protection des données à caractère personnel » à l'adresse suivante :

<https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs/protection-des-donnees-personnelles>.